

DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 septembre 2022

Nombre de membres		
afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	22

Date de convocation

16 septembre 2022

Objet de la délibération

**Cession de terrain à  
Monsieur SPANNENT,  
propriétaire de la société  
KALLENKOOT  
Horticulteurs**

L'an deux mille vingt-deux, le 23 septembre à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Présents : Mme NAZE, M. KASPAR, Mme SIMON, Mme ZEPPA, M. FERNANDÈS, M. LOISEAU, Mme RICHARDSON, Mme PELTIER, M. PÉANNE, Mme HOURLIER, M. AUBRY, Mme AUTRET, M. COCHARD, M. PARCINEAU, M. HERVÉ, M. BURGUIÈRE, Mme BERTRAND, M. THOMAS, Mme SZEWZYK, Mme LOPEZ, M. ANDRÉ.

Absents excusés : M. ALLUIN (pouvoir à M. KASPAR), M. BRIET (pouvoir à Mme NAZE), Mme LETIN (pouvoir à Mme AUTRET), M. BOUREL (pouvoir à M. COCHARD), Mme EL HAOUCHI (pouvoir à M. BURGUIÈRE).

Absents : M. VERGNAUD, Mme ROLLOT, M. BOULLEAUX.

Secrétaire de séance : M. Fabrice LOISEAU, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Madame la Maire informe l'assemblée de la demande de Monsieur Ludovic SPANNENT, nouveau propriétaire de la Société Kallenkoot Horticulteurs, d'acquérir une parcelle appartenant à la Commune afin d'étendre sa superficie d'entreposage de sa pépinière.

Il s'agit de la parcelle n° AD 390 d'une contenance de 1 085 m<sup>2</sup> de forme triangulaire et enclavée entre des maisons d'habitation et la gendarmerie. Elle communique avec la parcelle n° AD 389 dont Monsieur SPANNENT est déjà propriétaire.

Dans son avis du 09 mars 2022, France Domaines estime la valeur vénale de ce terrain à 10 800 €. La marge d'appréciation étant fixée à 15%, Madame la Maire propose de le céder pour un montant de 9 200 €.

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission finances réunie le 15 septembre 2022,

Le conseil municipal par 22 voix pour et 4 abstentions (Mme BERTRAND, M. BURGUIÈRE, Mme EL HAOUCHI par procuration, M. THOMAS)

- **DECIDE** la cession de la parcelle n° AD 390 à Monsieur Ludovic SPANNENT, propriétaire de la Société Kallenkoot Horticulteurs,
- **DIT** que le prix de vente est fixé à 9 200 € (hors frais de notaire),
- **AUTORISE** la Maire ou l'adjoint à l'urbanisme à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de l'opération.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire

Fabrice LOISEAU

